

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 septembre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

Délibération n° 260917-08

Exploitation et tarification remontées mécaniques Ski Alpin Saison 2026-2027

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Mathilde POPINEAU, Célie CHANEAC, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN

Secrétaire de séance : Sylvain DULOUTRE

Excusés ayant donné pouvoir : Aldric MATHIEU à Célie CHANEAC

Absent :

▲ 08. Exploitation et tarification remontées mécaniques Ski Alpin Saison 2026-2027

Mme la Maire présente la proposition de tarifs adressée à la commune le 25 juin 2026 par la SAS Les Portes de Chamechaude, exploitant du domaine skiable alpin du Col de Porte

- Forfait **Adulte** journée : 17,50 €
- Forfait **Enfant / Etudiant** journée : 16 €
- Journée **Tapis** (uniquement pour les moins de 13 ans et luges) : 10 €
- Journée **groupe** ou tarif réduit (*) : 13,00 €

- Forfait **5 jours** consécutifs (***) : 70,00 €
- Carnet de **10 forfaits journée** (**): 140,00 €
- Forfait **saison** adulte (***) : 180,00 €
- Forfait **saison** enfant (***) : 160,00 €

Prévente avant le 30 novembre 2026, uniquement par correspondance :

- Carnet de **10 forfaits journée** (**): 140,00 €
- Forfait **saison** Col de Porte adulte (***) : 150,00 €
- Forfait **saison** Col de Porte enfant (***) : 130,00 €

() Tarif groupe à partir de 20 personnes. Le tarif réduit peut notamment être appliqué en cas de fonctionnement partiel du domaine lié à un problème technique, à un enneigement insuffisant ou à toute autre circonstance réduisant l'offre proposée.*

*(**) Forfaits non nominatifs, valables uniquement pendant la saison 2026-2027.*

*(***) Forfaits nominatifs, photo obligatoire.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est appelé à se prononcer sur la proposition d'approuver les tarifs des remontées mécaniques et forfaits du domaine skiable alpin du Col de Porte proposés par la SAS Les Portes de Chamechaude pour la saison 2026-2027, tels que présentés ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 1 Contre : 7 Abstentions : 3

La proposition n'est pas adoptée.

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 17 septembre 2026

La Maire, Annie PRAT

